

CCP du 9 juin
Ne jamais donner carte blanche au CMN

Conformément à nos exigences lors du CTP du 12 mars, une première CCP plénière s'est réunie le 4 mai dernier afin que cette réorganisation se fasse en concertation avec les personnels concernés quant à leurs fiches de poste et dans un souci de transparence et d'équité tant sur les affectations que sur les positionnements sur la grille indiciaire.

Face au vide sidéral des dossiers, cette instance du 4 mai s'est transformée - à notre demande - en simple réunion d'information, la direction s'engageant à réunir de nouveau les CCP par groupe courant juin afin que nous puissions débattre du positionnement des agents dans la nouvelle organisation des services du siège.

De nouvelles CCP étaient donc convoquées ce jour.

Or, à la surprise générale, la veille même de cette réunion, était publié sur l'intranet du CMN, le nouvel annuaire des services du siège ! Les agents ont ainsi pu connaître leur nouvelle affectation alors même que le processus de candidature n'était pas encore clos !

Si la réorganisation a malheureusement été actée lors du CTP du 12 mars et du conseil d'administration du 18 mars, la direction aurait pu au moins avoir la courtoisie d'attendre que les CCP se réunissent pour publier cet annuaire. A 24 heures d'intervalle, quelle urgence y avait-il ?

Depuis plusieurs mois, nous ne sommes plus à une provocation près de la part la direction du CMN ! Cette politique, loin de nous décourager, renforce notre détermination à défendre les intérêts des personnels tant sur le plan collectif qu'individuel. C'est pour cette raison que la CGT a décidé de siéger à toutes les instances dans la continuité du rapport de force que nous avons instauré lors de l'occupation du bureau de la Présidente le 19 novembre dernier.

Par ailleurs, comme on pouvait s'y attendre et comme nous le dénonçons depuis le début, cette réorganisation ne s'est pas limitée à un simple changement de rattachement hiérarchique. Pour certains agents, les missions ont changé, de même que leurs positionnements sur la grille. Ce qui démontre une fois de plus toute la nécessité qu'il y avait à suivre de bout en bout le processus de réorganisation et de défendre les intérêts des personnels afin d'éviter tout clientélisme ou fait du prince comme sait si bien le faire le CMN.

Le CMN nous a bien fait comprendre qu'il ne s'agissait pas aujourd'hui de débattre des promotions des agents, mais uniquement d'informer les représentants du personnel quant aux changements de situations induites par les évolutions de postes dues à la réorganisation. Nous avons cependant interpellé la direction sur plusieurs anomalies que la DRH s'est engagée à examiner avec la plus grande attention lors des prochaines CCP du mois de septembre et à l'occasion des négociations sur le statut des contractuels. La CGT saura le lui rappeler le moment venu.

En ne cessant de minimiser les effets de la réorganisation, la direction du CMN n'a cessé de nous mentir par omission. Voilà qui confirme qu'il était indispensable que la CGT siège dans toutes les instances. Parce que nous avons été élus par les personnels, nous ne désertons jamais les combats à mener face à la direction et nous ne leur laisserons jamais les mains libres et par là même les pleins pouvoirs !

Paris, le 9 juin 2009